



Arbois
JURA

DECISION 23/25

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Contrat de prêt Agence France Locale – Budget Chauffageie

La Maire de la Ville d'Arbois,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant le recours à l'emprunt, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition faite par l'Agence France Locale ;
Considérant la nécessité de financer les travaux de construction de chaufferies bois

DECIDE

de conclure un contrat de prêt avec l'Agence France Locale, donc les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Construction chaufferies bois
- Montant du capital emprunté : 2 000 000€
- Durée d'amortissement : 12 mois
- Date de fin : 21 juin 2027
- Taux fixe : 2.66%
- Amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant
- Indemnité remboursement anticipé : Néant

Arbois, le 13 juin 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE